

PAFA^{MD} 2010

Une entreprise au service des personnes âgées.

Protégez vos acquis, votre sécurité financière et votre confort.

Denis White, président-fondateur
PAFA^{MD}

3056, du Verger, St-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2W9

Tél. : (418) 877-2688, Fax : (418) 877-5288

Courriel : info@pafa.ca, Web : www.pafa.ca

[PAFA](#)® est une marque déposée et distribuée par Denis White – Texte reproduit avec autorisation seulement — [Dégagement de responsabilité](#)

Table des matières

NOTRE DEVISE : CONSEILLER POUR PROTÉGER	3
HISTORIQUE	3
L'abus financier, inadmissible, mais bien réel!	4
1 - LES CAUSES D'ABUS.....	4
1.1 Des facteurs prépondérants, économiques et démographiques	4
1.1.1 Qu'en est-il de la qualité des soins médicaux?.....	5
1.1.2 ... et des soins spécialisés?.....	5
1.2 Des facteurs sociaux.....	5
1.2.1 La solution facile.....	5
1.2.2 La fatigue et le stress chez l'aidant naturel.....	6
1.2.3 L'aidant embauché.....	6
2 - LES CONSÉQUENCES	7
2.1 La honte et la peur	7
2.2 La vulnérabilité.....	7
3 - LES SITUATIONS À RISQUE.....	8
3.1 Mauvais choix	8
3.2 La perte d'autonomie	8
4 - SAVOIR PRÉVENIR.....	9
4.1 En parler.....	9
4.2 Se sentir concerné.....	9
4.3 Être bien préparé.....	9
4.4 Confidentialité.....	10
5 - LES PARTENAIRES DES SOLUTIONS.....	10
5.1 Les institutions financières	10
5.2 Un conseiller en sécurité financière	10
5.3 Un notaire ou un avocat.....	11
5.4 Les services PAFA (www.pafa.ca).....	11

Notre devise : conseiller pour protéger

Le site www.pafa.ca veut rejoindre spécialement les aînés ainsi que les personnes qui les entourent. Il a pour but d'informer des différents risques d'abus et, surtout, de prévenir les abus financiers envers les personnes en perte d'autonomie. Il propose également des solutions pour bien protéger leur qualité de vie ainsi que des spécialistes à contacter pour y parvenir.

Il appartient à Denis White, conseiller en sécurité financière et fondateur de PAFA (Prévention des Abus Financiers envers les Aînés). Les propos qui sont tenus dans ce document visent essentiellement à faire connaître les risques d'abus et les solutions pour en sortir par le biais de différents placements financiers.

Historique

Tout a commencé lorsque Denis White a constaté qu'un de ses clients demandait très souvent des retraits de ses investissements. Fin renard et ayant toujours été attentif et respectueux envers ses clients, il a bien compris ce qui se passait : quelqu'un essayait d'abuser de cette personne en perte d'autonomie.

À la même période, l'arrière grand-mère de ses enfants a commencé à perdre elle aussi son autonomie. En la visitant, il pouvait noter à quel point elle était sans défense. Elle, comme beaucoup de personnes du troisième âge!

Préoccupé par cette situation, il cherchait des solutions pour leur venir en aide. En réfléchissant, il réalisait que plusieurs aînés étaient sans défense et complètement dépendants de la bonne ou de la mauvaise volonté de leurs proches (famille, amis, voisins, etc.) Il y avait donc aussi un risque d'abus financier. C'est alors qu'il a créé le site www.abus.ca, le 25 novembre 2002, pour dénoncer et prévenir les gens des risques qu'ils pourraient encourir dans le cas d'une perte d'autonomie.

Après plusieurs efforts, il a été obligé d'admettre qu'il devait remettre à plus tard son projet d'instaurer un système efficace de protection contre les abus financiers pour ces personnes. En effet, il semble que les personnes de son entourage avaient de la difficulté à croire que cette situation d'abus était bien réelle. Denis White était alors un précurseur.

Il s'est alors tourné vers les organismes de bienfaisance en songeant que les individus en perte d'autonomie bénéficient déjà de leur aide. C'est alors qu'il a créé www.donplanifie.org le 11 septembre 2003, pour soutenir ces organismes qui offrent des services particuliers aux personnes dans le besoin. En 2007, Denis White créa le site www.pafa.ca pour contrer les abus envers les aînés.

Protégez vos acquis, votre sécurité financière et votre confort!

L'abus financier, inadmissible, mais bien réel!

Personne n'a envie d'en parler, mais, malheureusement, les comportements abusifs tels que la manipulation, les menaces, les détournements de fonds et même les abus physiques envers les aînés commencent dangereusement à se faire sentir dans notre société.

Ces abus, bien qu'ils soient inadmissibles, semblent non seulement vouloir perdurer, mais sont en forte augmentation depuis quelques années. Est-ce que cette aggravation s'expliquerait par le seul fait du vieillissement de la population? Peut-être. Mais, on peut, à tout le moins, penser que la vulnérabilité des uns nourrit fort probablement la convoitise des autres... Le plus désolant, c'est qu'il semble n'y avoir aucun mécanisme permanent valable pour mettre fin définitivement à ce genre d'abus dans notre société.

Mais, s'il n'existe pas de solutions pour éliminer complètement les abus financiers, il est encore possible de les prévenir. En effet, on peut protéger notre qualité de vie future en agissant alors que nous sommes en pleine possession de nos moyens. En abordant la question sur cet angle, **celui de la prévention et de la planification**, il est possible de diminuer considérablement les risques d'abus. Pourquoi attendre d'arriver à une période de notre vie où nous pourrions être plus fragiles, voir même en perte d'autonomie? Pourquoi mettre en péril des sommes accumulées depuis plusieurs années pour votre retraite pourtant bien méritée?

Force est de constater, qu'actuellement, la plupart des personnes du troisième âge arrivent à leur retraite avec un portefeuille bien garni. Cependant, dans des cas de perte d'autonomie, la gestion (et le contrôle...) de cet argent leur est retirée. C'est donc avant cette perte de pouvoir qu'il faut s'assurer que l'administration de ses biens se fera selon ses volontés. Il faut se garantir les sommes d'argent nécessaires et suffisantes en se procurant, comme par exemple, de l'assurance soins de santé ou une rente garantie indexée pour subvenir à tous ses besoins jusqu'à la fin de sa vie.

1 - Les causes d'abus

1.1 Des facteurs prépondérants, économiques et démographiques

L'arrivée des baby-boomers à la retraite, c'est pour bientôt. Il y a un risque que cette période soit quelque peu confuse... Les spécialistes nous en promettent toute une! Statistique Canada prévoit qu'en 2012, il y aura plus de personnes de 65 et plus que de citoyens de 0 à 64 ans! Ce sont ces retraités qui seront en possession d'un des plus importants patrimoines accumulés de tout temps. Ces sommes d'argent proviendront de la vente de leur entreprise, de leur résidence, de leurs biens ou tout simplement du pécule accumulé au cours de leur vie.

Les fraudeurs, professionnels ou impulsifs, risquent d'être attirés par tout cet argent facile à obtenir.

1.1.1 Qu'en est-il de la qualité des soins médicaux?

Il est fort à parier que les gouvernements devront éventuellement réduire les sommes réservées aux soins de santé per capita. En effet, le nombre de personnes vieillissantes et malade étant en forte croissance, il est prévisible que les soins seront de plus en plus coûteux pour notre société.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait en mettre un peu de côté au cas où vous auriez des besoins de soins médicaux? D'autant plus que les gouvernements risquent de ne plus avoir le contrôle des coûts ni l'argent nécessaire dans un avenir rapproché ou, du moins, ils risquent de n'être capables de fournir que les soins de base.

1.1.2 ... et des soins spécialisés?

Pour l'avenir, on peut s'attendre à un monde où tout ira trop vite. Il y a de moins en moins d'enfants. Ceux-ci auront de plus en plus de travail, donc de moins en moins de temps... Qui donc aura le temps de s'occuper de ses parents malades qui vivront, on peut le prévoir, de plus en plus vieux?

En plus des soins médicaux, les personnes en perte d'autonomie devront compter sur des ressources extérieures pour subvenir à leurs besoins de base en commençant par l'hygiène, le besoin de parler avec quelqu'un, les courses et jusqu'à, la gestion de leurs avoirs.

Comment ces personnes vont-elles s'y prendre pour se payer ces services si un jour leurs capitaux se sont volatilisés? De plus, comment être sûr d'avoir les fonds nécessaires pour y parvenir? Il est possible de protéger une partie de son capital en investissant des sommes pour de l'assurance soins de santé, et, ce faisant, se payer les meilleurs soins possibles le moment venu

1.2 Des facteurs sociaux

1.2.1 La solution facile

Il faut bien le reconnaître, notre société a complètement changé. Ce qui était bon il y a 30 ou 50 ans, n'est vraiment plus acceptable, ni même envisageable pour les jeunes d'aujourd'hui.

On peut s'attendre à ce que certains de ces enfants aient la vie dure à l'âge adulte. Et pour cause, nous en avons fait des « rois » qui vivent dans la ouate, en acceptant de répondre à tous leurs petits besoins sans jamais imposer de « nons » ni de conséquences aux actes répréhensibles. Plusieurs n'ont pas l'habitude du renoncement, de l'effort et des responsabilités. Ils sont parfois étonnés, démunis, et même révoltés face aux difficultés de la vie.

En se basant sur leur attitude actuelle, n'y a-t-il pas un risque qu'une fois devenus adultes, ces enfants continuent à vouloir profiter des avoirs de leurs parents? Jusqu'à en abuser? Si les placements de leurs parents ne sont pas bien protégés, la tentation pourrait être forte!

Plusieurs aînés ont déjà été victimes de ce genre d'abus. Dans certains cas, c'est par une simple signature qu'ils ont perdu toutes les sommes durement amassées pendant toute leur vie.

1.2.2 La fatigue et le stress chez l'aidant naturel

Une forte majorité des héritiers acceptent de prendre en charge leurs proches lorsqu'ils perdent leur autonomie. Cette charge peut se limiter à la gestion des comptes mais peut aller jusqu'à la prise en charge totale de l'aîné.

Plusieurs se consacrent à leurs proches par reconnaissance, parce qu'ils souhaitent leur offrir les meilleurs soins possibles ou un environnement familial plus chaleureux et humain. Chose admirable, il y en a même qui renonce à leur emploi pour le faire. D'autres s'en occupent par devoir, parce qu'ils se sentent responsables. Parfois, ce sont plusieurs facteurs qui influencent leur décision. Par exemple, d'un côté, la personne en perte d'autonomie ne trouve pas de logement jugé acceptable et de l'autre, les aidants ont l'espace suffisant et pourraient certainement s'accommoder d'un petit revenu mensuel supplémentaire, en plus de bénéficier du crédit d'impôt pour le maintien à domicile...

Prendre soin d'un proche est souvent une tâche difficile qui fait appel à toutes les ressources des aidants, que ce soit physique, moral ou sentimental. C'est un renoncement de chaque instant qui demande une grande patience et génère un stress important. C'est connu, les aidants souffrent d'isolement, de détresse psychologique et parfois même de dépression.

Ainsi fragilisé, la tentation d'en profiter un petit peu pour compenser les inconvénients ou pour alléger son fardeau financier pourrait paraître alléchante à l'aidant. Par exemple, suite à une perte d'emploi, il pourrait être tenté, pour éviter la faillite, de détourner ces sommes d'argent qui ne lui appartiennent pas...

1.2.3 L'aidant embauché

On le sait, les familles sont de plus en plus petites. Il est donc peut-être irréaliste de compter sur ses enfants pour répondre aux besoins grandissants avec l'âge et pour dispenser les soins quotidiens appropriés le moment venu. Et ce, même lorsqu'il y a rétribution... Ils sont déjà bien assez occupés par les exigences et contraintes de la vie : travail, enfants, éducation, santé, loisirs, etc.

Il faudra donc faire appel à une tierce personne pour répondre aux besoins de base. Comme on risque la pénurie de personnel avec les taux démographiques actuels, il sera de plus en plus difficile de trouver quelqu'un de fiable pour assumer cette tâche importante et, parfois, très fatigante.

Ceux qui s'occuperont des personnes en forte perte d'autonomie seront peut-être tentés d'en profiter. L'effort constant à fournir des soins pas toujours faciles à donner conduirait indubitablement à la fatigue et au stress. Cette accumulation pourrait être à l'origine de plusieurs types d'abus. Par exemple, elle pourrait amener l'aidant à être tenté par un petit « extra » de temps à autre pour commencer... qui pourrait se transformer, finalement, en un détournement de fonds important.

2 - Les conséquences

2.1 La honte et la peur

Par ailleurs, lorsqu'il y a abus d'un proche, il devient souvent difficile pour la victime d'en parler, de dénoncer. Il y a bien sûr la peur, la manipulation mais aussi la honte qu'un proche, une personne aimée, un enfant, un frère, un ami ose abuser dans des moments de vulnérabilité. Au fond, c'est la honte d'être rejeté ou méprisé par ceux qu'on aime et qu'on a souvent aimés toute notre vie. Ce sentiment peut les conduire à des conséquences encore plus graves tel que la dépression ou même le suicide.

L'aîné préfère parfois perdre un peu d'argent que de subir des représailles ou des privations encore pire. Il se résigne parce qu'il a peur de ne plus être visité, soigné, de se voir privé de ses petits enfants, etc.

2.2 La vulnérabilité

À un âge avancé, une personne qui se fait extorquer une somme importante n'a généralement plus la force, ni les moyens et encore moins l'énergie de se battre pour récupérer cet argent. Elle se résigne, le plus souvent, en espérant que les choses vont s'arranger d'elles-mêmes.

Il faut pourtant savoir que les fraudeurs ne remboursent presque jamais les sommes détournées, même lorsqu'ils sont démasqués. On peut donc conclure que cet argent ne sera probablement jamais retourné à la victime et, qu'en conséquence, il vaut mieux prévenir que guérir.

Par contre, en ce qui concerne les abus physiques et psychologiques ou la négligence, ils peuvent être corrigés s'ils sont dénoncés sans trop de délai, bien entendu. Dans ce cas, la solution la plus simple se trouve plus souvent dans le fait de retirer la victime du milieu où elle subi les abus.

3 - Les situations à risque

3.1 Mauvais choix

Prenez bien note de ceci : si l'assurance-vie est destinée aux héritiers, les placements sont réservés avant tout aux rentiers. Alors, que personne n'y touche!

S'il fallait qu'un jour on vous annonce que vous recevez votre dernier chèque de rente parce que tous vos placements se sont envolés! S'il fallait que ce soit en raison de la mauvaise gestion d'un mandataire! Pire, s'il fallait qu'on vous annonce que c'est un des membres de votre famille, votre petit fils, votre voisin, votre ami ou même une personne soignante qui vous a manipulé et qui a tout détourné! Que de problèmes, que d'angoisses, que de drames familiaux pourraient être évités simplement en étant prévoyant.

3.2 La perte d'autonomie

En perdant leur autonomie, certains aînés perdent conscience des soins qu'ils leurs sont donnés. D'autres ont des pertes de mémoire ou deviennent confus. Quelques-uns perdent également la capacité de communiquer. C'est alors facile pour une personne mal intentionnée d'abuser. Par exemple, un mandataire pourrait diminuer le plus possible les soins à donner pour réduire les frais et ainsi récupérer l'argent économisé. Ou encore, un aidant rémunéré pourrait ne pas travailler toutes les heures pour lesquelles il est payé.

La personne aînée serait donc victime d'abus parce qu'elle ne recevrait pas les soins dont elle aurait besoin sans que l'abus financier soit apparent. Sa qualité de vie, déjà diminuée par la maladie ou la perte d'autonomie, serait encore réduite en raison des manques de soins.

4 - *Savoir prévenir*

Après la maladie, ce que les gens craignent le plus, c'est le manque d'argent ou la perte de leurs avoirs. Quoi de plus frustrant que d'accumuler de l'argent toute sa vie et de le perdre à sa retraite, justement au moment où on en a le plus besoin. Il faut donc savoir prévenir

4.1 En parler

Il faut dénoncer ces abus inacceptables qui sont fait sur nos aînés, nos parents, nos patriarches. Ce faisant, nous susciterons la vigilance de toute une population qui pourrait servir de chien de garde. Une surveillance accrue autour de l'aîné découragerait presque assurément l'abuseur qui aurait peur de se faire prendre. Le questionnaire annuel de prévention sur l'autonomie et l'abus sur le site www.pafa.ca, sert à faire le suivi nécessaire.

4.2 Se sentir concerné

Bien qu'on en parle peu parce que le sujet est tabou, les gens ne s'intéressent pas aux problèmes de l'exploitation des personnes âgées d'abord parce qu'ils pensent que ça ne peut pas les toucher et ne se sentent donc pas concerné. Malheureusement pour eux, ils devront admettre, tôt ou tard, que la perte d'autonomie, les abus et les fraudes peuvent être le lot de n'importe qui.

4.3 Être bien préparé

Un bon conseiller en sécurité financière peut vous aider à faire des choix de placements judicieux en vue de la retraite et en tenant compte de tous les besoins générés par le vieillissement et des risques d'abus financiers. Un capital bien structuré et bien protégé avec des produits spéciaux qui procure un revenu fixe décourage les fraudeurs qui cherchent à détourner de grosses sommes.

4.4 Confidentialité

Certains aînés sont très habiles avec les nouvelles technologies qu'ils savent utiliser au besoin. Mais d'autres sont complètement dépassées par ces technologies utilisées pour effectuer les transactions bancaires. Ceux-ci peuvent donc être tentés de confier tous leurs comptes et leur NIP à des personnes de leur entourage. Avec la carte et le NIP en main, le fraudeur n'a qu'à se servir!

De plus, on peut s'attendre, dans quelques années, à ce que presque toutes les transactions se fassent par Internet, même l'administration de placements. On pourra peut-être même procéder à des transactions par Internet sans avoir vu un conseiller, ni signer de documents. Imaginez ce que pourrait faire un jour un mandataire avec le NIP d'une personne devenue malade et vulnérable!

5 - Les partenaires des solutions

5.1 Les institutions financières

L'évolution démographique des personnes aînées, l'augmentation de leur patrimoine ainsi que l'incertitude des marchés et des rendements sur leurs placements inciteront les institutions financières à créer des produits financiers pour sécuriser les investissements à long terme des personnes âgées. Ces institutions financières devraient aussi s'occuper de protéger leurs clients contre les abus financiers pour assurer le maintien de leur qualité de vie.

5.2 Un conseiller en sécurité financière

À un âge avancé, il peut sembler plus difficile, plus exigeant, de gérer ses placements tout en s'occupant de sa santé, de celle d'un conjoint malade et de tous les petits soucis quotidiens.

Un bon conseiller en sécurité financière est une personne de confiance pour prévenir les abus. En utilisant différents mécanismes, il sait conseiller et guider dans le choix de placements diversifiés pour vous permettre de maintenir une bonne qualité de vie pendant toute votre vie. Il peut vous aider à prévoir des sommes pour différentes étapes de votre vie, que ce soit la retraite, la maladie, l'invalidité et, finalement, le décès.

Ainsi protégé, l'aîné pourra rester en paix même dans le cas d'une perte d'autonomie cognitive puisque son conseiller aura prévu suffisamment d'argent pour payer des aides-soignants de qualité. En effet, donner une rétribution correspondant à la juste valeur du travail fourni par ces aidants attire le respect de ceux-ci : une solution gagnante pour les deux parties.

Votre conseiller peut également vous aider à protéger votre capital et les sommes à verser à vos héritiers. Il vous garanti une excellente vigilance et vous aide à faire des choix éclairés pour éviter les abus. Vous pouvez compter sur lui pour vous aider à faire face à toutes les éventualités. Pour établir une bonne relation d'affaires, il faut consulter sans délai un conseiller en sécurité financière. La confiance s'établira ainsi au fil des ans et la retraite pourra finalement se vivre en toute quiétude sachant que vous avez un spécialiste de confiance à vos côtés.

5.3 Un notaire ou un avocat.

Il est très important de prévoir un mandat en cas d'incapacité et d'y nommer comme mandataire une ou deux personnes de confiance. Il pourrait y figurer plusieurs stratégies d'ententes. Par exemple, signer un document pour qu'en cas d'incapacité du dernier des conjoints, le produit de la vente de la maison... Oups je ne peux ici tout dévoiler mes secrets, mais je suis certain que vous n'aimeriez pas qu'à un âge avancé l'on vous force à quitter votre résidence. À vous de choisir, mais si cela venait qu'à arriver, je parie que vous aimeriez vivre dans une résidence 5 étoiles et non pas 2 étoiles. Pour en savoir plus, sur cette protection, vous pouvez me contacter ou visiter le site <http://www.cote-desmeules.qc.ca>. Me Louis-Michel Côté avocat chez « Côté Desmeules, avocats inc. » et son équipe se sont spécialisés en droit des aînés.

5.4 Les services [PAFA](http://www.pafa.ca) (www.pafa.ca)

PAFA^{MD} est un partenaire de premier ordre pour la Prévention des Abus Financiers envers les Aînés. L'abréviation de PAFA signifie également : « Planification Préventive pour Assurer l'Autonomie financière et fiscale des Aînés et Aînées ». Afin d'assurer une qualité de vie aux aînés, il offre un service spécialisé en proposant son questionnaire annuel de prévention sur l'autonomie et l'abus sur le site www.pafa.ca.

De par son site www.deniswhite.com, Denis White conseille, propose et établi un plan d'avance pour vous assurer une meilleure qualité de vie jusqu'à la fin de votre vie.

Denis White
PAFA^{MD}
Conseiller en sécurité financière
www.deniswhite.com
www.pafa.ca

Autres sites de Denis White www.aines.info, www.donplanifie.org, www.abus.ca.